

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 29 mars 2023

AUX PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OEUVRANT EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX ET SOUTENUS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Objet : Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires 2023 et addenda 2023-2024 de la Convention de soutien financier 2015-2018

Bonjour,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a réalisé en 2022-2023, à l'échéance du cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), des travaux visant son renouvellement. Ainsi, veuillez trouver ci-joint le **Cadre normatif du PSOC** qui sera en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027. Le but est de vous permettre d'en prendre connaissance avant les séances d'information qui se tiendront en avril 2023, et qui visent à le présenter et à répondre aux questions des organismes. Nous vous rappelons que l'invitation pour vous inscrire à une de ces séances d'information a été acheminée à votre organisme le 3 mars dernier.

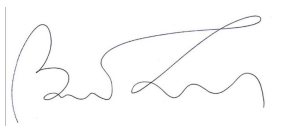
Notez que le cadre normatif remplace le cadre de gestion du PSOC pour le soutien financier en mission globale de 2020. Il conserve pour assise la Politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Le MSSS s'inscrit donc en cohérence avec cette Politique, notamment à l'égard de la prépondérance du financement en appui à la mission globale des organismes communautaires. Une version selon les normes d'identification visuelle du gouvernement sera prochainement mise en ligne sur le site Web du MSSS.

Le changement majeur du cadre normatif consiste en la présentation détaillée des trois modes de soutien financier qui ont toujours coexisté au sein du PSOC, soit le financement en soutien à la mission globale, les subventions pour la réalisation d'activités spécifiques et les subventions pour la réalisation de projets particuliers.

De plus, vous trouverez en pièce jointe **l'addenda 2023-2024 de la Convention de soutien financier 2015-2018** (Convention). Après discussion avec la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires, le MSSS a convenu de prolonger la Convention par addenda pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service régional des activités communautaires par courriel au : serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

Veillez recevoir nos meilleures salutations.



Zina Benshila
Directrice des services généraux et des
partenariats urbains



Guénaëlle Joly
Directrice des ressources financières
Direction des ressources financières

ZB/LD/ni

p. j. 2